

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 17° de l'article 4 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*

FRAIS DE DÉPLACEMENT DES TITULAIRES D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Exercice financier : 2026-2027

Trimestre : Avril, mai et juin 2026

Nom de la personne	Fonction	But ou objet du déplacement	Date de début du déplacement	Date de fin du déplacement	Ville ou municipalité	Frais de transport (\$)	Allocation forfaitaire (\$)	Frais d'hébergement (\$)	Frais de repas (\$)	Autres frais inhérents (\$)	Autres frais inhérents Description
Trudel, Yves	Président-directeur général	Déplacement dans le cadre du travail	2026-04-22	2026-04-22	Montréal	291,25					
Trudel, Yves	Président-directeur général	Déplacement dans le cadre du travail	2026-06-02	2026-06-02	Longueuil	274,44			25,26		
Trudel, Yves	Président-directeur général	Déplacement dans le cadre du travail	2026-06-11	2026-06-11	Montréal	291,25		240,68	19,41		

Informations complémentaires

Les frais déclarés sont ceux comptabilisés durant le présent trimestre.